

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 3-2019

du lundi 24 juin 2019

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 63

Excusées : 7

Retard : 1

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : 1

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 6 mai 2019

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentation(s)

8. Elections :

a) de la présidente ou du président ;

b) de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;

- c) de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;
- d) de deux scrutatrices ou scrutateurs ;
- e) de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants.
- f) d'un suppléant(e) à la Commission des finances ;
- g) d'un membre à la Polouest ;
- h) d'un membre à l'Asigos.

9. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2018.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion municipal 2018,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2018.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 3 avis contraires et 2 abstentions que les conclusions du rapport sont acceptées.

10. Préavis municipal No 3-2019 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2018.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 03-2019, les comptes 2018 de la STEP de Vidy et les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2018 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2018 dudit organisme ;

3. d'approuver les comptes 2018 de la Commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE : C'est à une large majorité que le préavis est accepté, moins 5 avis contraires.

11. Préavis municipal N° 5-2019 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 102'800.00 TTC destiné à la réfection des parquets centenaires du Collège du Centre.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 5-2019,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre ;
2. de lui accorder pour cela un crédit d'investissement de CHF 102'800.00 ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 5 ans à raison de CHF 21'000.00 (arrondi au millier) par année par le compte 3311.000.5120 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
5. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.5120.

VOTE : C'est à l'unanimité que le préavis est accepté moins 2 abstentions.

12. Motions, postulats et interpellations

13. Questions et divers

14. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h18